



Évolution de la carte des enseignements de spécialité

Instruction du 21/11/2022 relative à l'évolution de la carte des enseignements de spécialité

Division des établissements
Bureau de l'offre de formation

Affaire suivie par : Saïda Smaoui
Tél : 01 57 02 64 14
Mél : ce.dos-of@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex

Texte adressé à mesdames et messieurs les proviseurs de lycée, mesdames et messieurs les proviseurs de lycée professionnel et mesdames et messieurs les principaux de collège.

S/c de mesdames et monsieur les inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Annexe :

- *Projet d'ouverture de l'enseignement de spécialité EPPCS*
-

Afin d'étudier les demandes d'évolution de la carte des enseignements de spécialités (ouverture / fermeture) et de recenser les enseignements optionnels mis en œuvre, les proviseurs sont appelés à saisir l'enquête accessible par le lien ci-dessous :

Ce questionnaire doit être complété pour le **vendredi 9 décembre** au plus tard.

https://ppe.orion.education.fr/ilefrance/itw/answer/rAQHva_mkQMx4VJKIUF5AQ

Pour les demandes d'ouverture de la spécialité EPPCS, veuillez compléter le document joint et le transmettre l'adresse mail suivante : ce.IPR4@ac-creteil.fr, copie à ce.dos@ac-creteil.fr

Nous vous rappelons que toute augmentation du nombre d'enseignements de spécialités est à financer dans le cadre des dotations habituelles.

Le recteur de l'académie

Signé

Daniel AUVERLOT